

## Article I. Epreuves :

Le Trail des Chamois organisé par La Foulée Colignoise à Coligny (Ain) comprend quatre épreuves :

- **Le Chamois** : un trail de 30km avec 1450m de D+. Il vous permettra de découvrir les sentiers du Revermont en passant par le Mont-Verjon, la carrière de Roissiat, le sentier des mémoires de pierre, le Grand Brule, le Mont Myon et le plateau de Vergongeat. (3 ravitaillements solide et 2 liquide)
- **Le Petit Chamois** : Un trail de 18Km avec 750 m de D+. Il vous permettra de découvrir les sentiers du Revermont en passant par le Mont-Verjon, la carrière de Roissiat et le plateau de Vergongeat. (1 Ravitaillement Liquide et 2 Ravitaillements Solide)
- **Le Family Chamois** : Un trail d'initiation non chronométré de 9km avec 350 de D+(1 ravitaillement solide).
- **La Rando des Chamois** : Une randonnée identique au parcours du 18km.

Les tracés peuvent être modifiés en cas d'intempéries, d'évènements importants touchant au terrain ou encore à des problèmes de sécurité.

## Article II. Inscriptions :

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et aux femmes licencié(e)s ou non licencié(e)s :

- **Le Chamois** : à partir de la catégorie Espoir (plus de 20ans). Limité à 200 dossards
- **Le Petit Chamois** : à partir de la catégorie Juniors (plus de 18 ans). Limité à 300 dossards.
- **Le Family Chamois** : ouvert à toutes les catégories, mineurs sous la responsabilité des parents. Dossards illimités.

Titulaires d'une licence UFOLEP, R2, course hors stade.

Titulaires d'une des licences Athlé « Compétition », « Entreprise », ou « Running » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, ou d'un Pass'running délivré par cette même fédération.

Ou, pour tous les autres participants, titulaires d'un certificat médical portant la mention : « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Pour Le Family Trail (9Km) et pour La Rando des Chamois (18Km), le certificat médical n'est pas obligatoire.

Les inscriptions sont possibles :

- Via le bulletin téléchargeable sur le site [www.trail-des-chamois.fr](http://www.trail-des-chamois.fr) adressé à Anthony Jaillet La Maretière 01270 Pirajoux.
- Par Internet via notre partenaire (frais supplémentaire)
- Sur place le jour de l'épreuve pour Le Family Trail et La Rando des Chamois
- Sur place le jour de l'épreuve pour Le Petit Chamois et Le Chamois, DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ET MAJORATION DE 5€.

Votre dossier d'inscription devra être complet pour participer à la course.

### **Article III. Dates et Frais d'inscription :**

Le départ des épreuves sera donné le Dimanche 30 Juin 2019, les horaires sont les suivantes :

- **Le Chamois** : 8h
- **Le Petit Chamois** : 9h
- **Le Family Chamois** : 10h
- **La Rando des Chamois** : à Partir de 8h15 jusqu'à 10h

Voici les frais d'inscription sur les différentes épreuves :

- **Le Chamois** : 28€ repas compris (majoration de 5€ sur place)
- **Le Petit Chamois** : 18€ (majoration de 5€ sur place)
- **Le Family Chamois** : 8€
- **La Rando des Chamois** : 6€

Les frais d'inscription comprennent :

- ✓ L'assistance médicale réglementaire
- ✓ Les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée (Voir Article V)
- ✓ Le chronométrage à puces (sauf sur Le Family Chamois et La Rando des Chamois)
- ✓ Un lot souvenir
- ✓ L'accès à l'espace soin après course
- ✓ Le repas d'après course pour les participants du Chamois (30Km)

Les frais d'inscription ne comprennent pas :

- Le repas d'après course pour les participants du Family Chamois, Rando des Chamois, Petit Chamois : 12€ par personne (coureur et accompagnateurs)

## Article IV. Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer au gymnase de Coligny.

Horaires de retrait des dossards :

- Samedi 29 Juin de 14h à 19h
- Dimanche 30 Juin à partir de 06h30, jusqu'à 15min avant le départ de chaque courses.

## Article V. Organisation des Parcours :

### (a) Matériel :

Les bâtons sont tolérés sur l'ensemble des parcours mais pas nécessaires. Il convient d'avoir l'équipement nécessaire pour avertir les secours en cas de problème (sifflet, téléphone portable, couverture de survie).

Les concurrents veilleront à adopter une tenue en adéquation avec les conditions météo du moment (veste de pluie, casquette, crème solaire...)

### (b) Ravitaillements :

Ils sont répartis sur l'ensemble des parcours :

- **Le Chamois – 30Km** : Ravitaillement à Verjon (Liquide – Km 4,8), Carrière de Roissiat (Solide – Km 9,2), Mont-Myon (Liquide – Km 14,6), Dancia (Solide – Km 18,2), Notre-Dame à Salavre (Solide – Km 25,4)
- **Le Petit Chamois – 18Km** : Ravitaillement à Verjon (Liquide - Km 4,8), Carrière de Roissiat (Solide – Km 9,2), Notre-Dame à Salavre (Solide – Km 12,6)
- **La Rando des Chamois – 18Km** : Ravitaillement identique au Petit Chamois
- **Le Family Trail – 9Km** : Ravitaillement à Notre-Dame à Salavre (Solide - km 4)

ATTENTION : Sur l'ensemble des ravitaillements, il n'y aura pas de verre jetable, il est donc recommandé de se munir d'un gobelet pliable, camel-back ou encore gourde.

## Article VI. Sécurité :

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Le balisage des parcours est assuré par des pancartes directionnelles, un fléchage au sol, ou encore de la rubalise.

Les liaisons avec le PC course se font par téléphone.

La Croix Blanche assistée d'un médecin de course assureront les secours sur le parcours et à l'arrivée.

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route, la présence des signaleurs doit leur faciliter cette obligation mais ne les en dispense pas.

## **Article VII. Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de **MAIF** pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article VIII. Charte du coureur :**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet (ravitaillements) entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement dans les espaces traversés. Les parcours empruntant des espaces privés, les concurrents sont invités à la plus grande courtoisie envers les riverains et à ne pas s'éloigner du tracé originel.

## **Article IX. Droit à l'image :**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

## **Article X. Annulation, Intempéries :**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

## **Article XI. Classement et Récompenses :**

Des classements seront établis pour les hommes et les femmes SAUF pour Le Family Trail :

- Classement Scratch
- Classement par catégorie

Le classement sera consultable le lendemain de la course sur le site internet : [www.trail-des-chamois.fr](http://www.trail-des-chamois.fr)

Aucune dotation en argent ne sera remise, les 3 premiers Homme et Femme de chaque épreuve chronométrée seront récompensés ainsi que chaque vainqueur de catégorie SANS cumul possible.

Un tirage au sort sera organisé sur tous les dossards des participants. Les gagnants devront être présents pour recevoir leur lot.

## **Article XII. Engagements Coureur :**

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course (disponible sur [www.trail-des-chamois.fr](http://www.trail-des-chamois.fr))
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.